UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES

Association loi de 1901 – reconnue d'utilité publique – décret du 11 septembre 1978
Membre de la Fédération Nationale André Maginot – Groupement 250
Siège : 76, rue Marc Sangnier 94700 Maisons-Alfort

Maisons-Alfort, le 6 octobre 2026
n° 62_/UNP/CH

Le général de corps d'armée (2S) Vincent GUIONIE
Président de l'Union Nationale des Parachutistes

à

Messieurs les délégués régionaux et présidents de section,

Objet : Le salut et le chant de « *La Marseillaise* ».

1. Introduction :

Le sujet du salut se trouve bien souvent au centre des conversations dans les rangs d'une association patriotique et chacun y va de son argumentaire pour essayer d'imposer sa conviction, bien souvent plus ou moins étayée. La problématique est accentuée dès lors que notre hymne national, « La Marseillaise », est chanté.

2. Le salut :

Le salut militaire est un signe réglementaire de respect, de discipline et de fraternité échangé entre les membres des forces armées. Il obéit à un protocole bien défini par les textes réglementaires et ne peut donc souffrir d'une interprétation ou adaptation fantaisistes dans sa réalisation.

21. Origine et signification :

- **Geste de paix antique :** Lever la main droite ouverte permettait de montrer qu'elle ne tenait aucune arme.
- **Tradition médiévale :** Les chevaliers relevaient la visière de leur casque de la main droite pour montrer leur visage lors d'une rencontre.
- **Marqueur hiérarchique :** C'est le subordonné qui initie le premier le salut, et le supérieur a l'obligation d'y répondre.

22. Règles d'exécution :

- **Le geste :** Porter vivement la main droite ouverte (doigts tendus et joints, pouce dans l'alignement) sur le bord inférieur de la coiffure ou près de la tempe.
- **La posture :** Le bras droit est horizontal, le coude aligné avec l'épaule, et le regard fixe droit dans les yeux de la personne saluée.
- **Le code :** Il s'effectue avec ou sans coiffure, à l'arrêt ou en marchant, lors des cérémonies officielles ou au passage d'un supérieur.
- **Remise de décorations :** le récipiendaire salue à l'appel de son nom, par l'autorité de remise, et rabat son bras pour garder la position du garde-à-vous, dès la fin de la formule. A l'issue de la remise, il n'y a plus aucun salut mais, il faut le reconnaître, ce protocole est rarement respecté.
-

3. L'hymne national « *La Marseillaise* » :

« *La Marseillaise* » évoque un grand moment de l'histoire de la France : la Révolution.

L'histoire a fait de ce chant de guerre révolutionnaire un hymne national aux accents de liberté, qui accompagne aujourd'hui la plupart des manifestations officielles.

Ce chant a été composé en 1792 pour soutenir les soldats dans le cadre d'une guerre et représente les valeurs de liberté, de résistance et d'unité du peuple français.

4. Le Salut et la Marseillaise :

Pouvons-nous les marier ? Pouvons-nous saluer et, de concert, chanter *La Marseillaise* ?

La réponse est **Non,** vous ne pouvez pas chanter *La Marseillaise* tout en effectuant le salut militaire. Le règlement de discipline générale de l'armée française et le protocole républicain l'interdisent de manière stricte.

Les règles de comportement pendant l'hymne national :

- **Pour les militaires en uniforme** : Vous devez vous figer au garde-à-vous et maintenir le salut militaire pendant toute la durée de la musique. Le salut exigeant un mutisme absolu, vous ne pouvez pas chanter.

- **Pour les civils** : Vous devez vous lever, retirer votre couvre-chef et vous tenir immobile. Les civils peuvent chanter l'hymne national, mais ils ne saluent pas militairement.

- **Pour les anciens combattants** : Le port du béret ou de la coiffe associative permet le salut au garde-à-vous, mais toujours en restant silencieux si le salut est maintenu.

.../...

5. Conclusion : le protocole à appliquer au sein de l'U.N.P :

À RETENIR ET À APPLIQUER

« Fidèle au principe suivant, qui obéit à la règlementation : « qui salue ne chante pas et qui chante ne salue pas », le protocole suivant sera appliqué au sein de l'UNP, pour les cérémonies auxquelles elle participe :

Cérémonie organisée par l'UNP :

Aux trois niveaux (national, régional et départemental (section), les critères suivants participent à la décision, du maître de cérémonie, qui sera précisée aux participants en amont de celle-ci :
Quelles que soient les circonstances (présence Musique ou sonorisation), faible participation, le maître de cérémonie décide du protocole appliqué.
Par exemple: pour une assistance peu nombreuse, seuls les responsables et autorités (DR, PS) saluent et les adhérents présents chantent mais NE SALUENT PAS.
Ce protocole sera défini et précisé, quel que soit le niveau, pour une cérémonie dont le maître de cérémonie est de l'UNP.

Autres cérémonies :

Pour les autres cérémonies auxquelles les sections de l'UNP sont invitées. Il conviendra aux autorités et/ou responsables (DR, PS) de se rapprocher du maître de cérémonie pour s'enquérir du cérémonial arrêté qu'il faudra appliquer. »

Il est demandé aux autorités hiérarchiques de l'association, délégués régionaux et présidents de section, de faire respecter cette réglementation en la matière.

Le général de corps d'armée (2S) Vincent GUIONIE
Président national de l'UNP